

Zones urbaines mixtes

- U - Zone urbaine à vocation mixte correspondant à l'hypercentre des principales villes
- UA - Zone urbaine à vocation mixte de forte densité
- UB - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens
- UC - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes
- UD - Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux
- UR - Zone de renouvellement urbain

- UE - Zone urbaine à vocation économique
- UEIr - Zone de renouvellement urbain à vocation industrielle
- UEI - Zone urbaine à vocation économique spécifique aux activités de carrières
- UEIr - Zone de renouvellement urbain à vocation économique
- UEVr - Secteur de la Zone d'Activité Economique de la Verte Rue
- UG - Zone urbaine correspondant aux secteurs des gares
- UH - Zone urbaine à vocation d'équipement de santé
- UJ - Zone urbaine à vocation de jardins familiaux
- UL - Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs
- UV - Zone urbaine à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

- 1AU - Extension à vocation habitat
- 1AUp - Extension à vocation habitat ayant une sensibilité paysagère
- 2AU - Zone d'extension à long terme

■ 1AUEx - Extension à vocation économique des entreprises existantes
■ 1AUE - Extension à vocation économique

A - Zone destinée à l'activité agricole
 A Cimetière - Secteur agricole destiné services publics type cimetière

Ac - Secteur agricole lié à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping

■ Al - Secteur agricole à vocation touristique et de loisirs

 Ap1 - Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et la diversification des exploitations agricoles est possible

Zones naturelles

■ N = Zone naturelle de protection des sites et des paysages

N Château - Secteur naturel correspondant aux châteaux,

■ type camping

■ Ne - Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Nph - Secteur naturel correspondant au conservatoire national de phytogéologie

■ Nv - Secteur naturel à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

- Emplacement réservé
- Hauteur absolue spécifique applicable sur certaines zones
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Retrait maximal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- Retrait minimal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
- linéaire commercial à préserver

 Parcelle
 Trame bâtie
 Cimetière

Echelle : 1 / 5 000ème

Désignation	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER-Har1	Equipement public	Commune	4 184
ER-Har2	Aménagement de la voirie	Commune	28

